



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 38 - Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme 2018

Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme 2018

Rapporteur : M. VAN HELLE, Conseiller Municipal Délégué

1 - Contexte et objectifs

En 1966, l'assemblée générale des Nations Unies a décidé de proclamer le 21 mars «Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale». La loi du 8 juillet 2013 a réaffirmé avec force la mission de l'école de faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Il apparaît nécessaire de redonner une impulsion nationale forte aux actions éducatives menées dans le champ de la prévention du racisme et de l'antisémitisme, de la défense et de la promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République.

La Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, dont les parents d'élèves et les personnels des établissements scolaires, les organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations complémentaires de l'éducation, en particulier celles qui concourent à la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

2 - Evénements de la semaine du 21 mars 2018 à Besançon

Comme chaque année, un collectif bisontin d'associations organise des actions de sensibilisation pendant la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, du 19 au 25 mars 2018.

Celui-ci regroupe plusieurs associations en partenariat avec la Mission Lutte Contre les Discriminations de la Ville de Besançon : SOS Racisme, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, l'Amitié Judéo-Musulmane de France, l'association Léo Lagrange pour son programme «Démocratie et Courage!». Il se fixe pour objectif de promouvoir la fraternité entre les hommes et de combattre le racisme et l'antisémitisme dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme. Conformément à l'action de l'association Léo Lagrange, il entend travailler à l'éveil et à l'engagement citoyen contre toutes les formes de discrimination, la formation de l'esprit critique pour la prévention des stéréotypes, des préjugés et des violences.

L'association Léo Lagrange propose aux collèges et lycées de Besançon et ses environs de se retrouver à la Maison de quartier de Saint-Ferjeux pendant une demi-journée le 20 mars 2018 de 14 h à 17 h. L'objectif est de réunir des jeunes qui ne seraient pas susceptibles de se rencontrer d'ordinaire pour instaurer un dialogue autour de la thématique du racisme et de l'antisémitisme.

Le collectif programmera une conférence le mardi 20 mars 2018 à 20 h sur le thème «Idéologies - terreur - violence - racisme».

L'événement central de cette semaine se tiendra le 21 mars de 14 h à 19 h sur la place Pasteur. Il prendra la forme d'une manifestation festive et sensibilisatrice avec un concert d'artistes locaux, un lâcher de ballons, des stands associatifs ainsi que des activités de sensibilisation du public.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association Léo Lagrange, dans le cadre de ce projet.

En cas d'accord, la somme de 1 500 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068 de la Mission Lutte contre les Discriminations.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'Association Léo Lagrange dans le cadre de l'édition 2018 de la Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 1

Préfecture du Doubs
Reçu le 23 MARS 2019
Contrôle de légalité

